



Devis après une décote injustifiée

Par PentPent

Bonjour,

Je sollicite votre avis concernant un litige avec la plateforme de location de véhicules XXX

Voici les faits chronologiques :

1. En février, nous avons loué un véhicule via XXX
2. À la restitution, la société gestionnaire nous a signalé une éraflure sur la carrosserie. Un devis pour les réparations nous a été adressé.
3. Nous avons réglé ce devis dans les délais, et une facture correspondante nous a été transmise.
4. Trois mois plus tard, nous recevons une nouvelle facture de XXX

Ils expliquent que le premier rapport d'expertise comportait une erreur : une décote injustifiée avait été appliquée par l'expert chargé du chiffrage initial. Ils nous demandent donc de payer un complément, correspondant à la différence entre le coût réel des réparations et le montant initialement minoré par erreur.

Ma question est donc la suivante :

- ? XXX est-elle en droit de nous facturer rétroactivement une telle somme après règlement complet du premier devis ?
- ? Sommes-nous légalement tenus de payer cette seconde facture, alors même que la première a été réglée sur la base d'un devis qu'eux-mêmes nous ont transmis ?

Je vous remercie d'avance pour vos retours.

Bien cordialement,
PentPent